

**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243



منظمة الوحدة الافريقية
السكرتاريه
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION D'
AFRICAIN**

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * ادیس ابابا

CONSEIL DES MINISTRES

Vingt-huitième Session Ordinaire

Lomé, Togo - 20-28 février 1977

CM/777 (XXVIII)
Annexe I/Rev.1

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR LES
INCIDENCES FINANCIERES DES DECISIONS DE LA
11^e SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
WASHINGTON, D. C. 20535

TO : DIRECTOR, FBI (100-442654)
FROM : SAC, NEW YORK (100-100000)
SUBJECT: [Illegible]

RE: [Illegible]

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR LES
INCIDENCES FINANCIERES DES DECISIONS DE LA
11^e SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

I.

INTRODUCTION

1. La 11^e Session Extraordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA, qui s'est tenue à Kinshasa du 6 au 10 décembre 1976, a pris un certain nombre de décisions dont la mise en oeuvre requiert certaines dépenses de la part de l'Organisation. Conscient de ce fait, le Conseil des Ministres a, au paragraphe 14(a) du Chapitre III du Rapport du Rapporteur de la 11^e Session Extraordinaire, invité le Secrétaire Général Administratif à présenter à la 28^e Session Ordinaire du Conseil; par le canal du Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières, un rapport sur les incidences financières pour la mise en oeuvre des recommandations contenues dans son rapport.

2. Conformément à cette décision, le Secrétaire Général Administratif a présenté à l'examen du Comité Consultatif afin de susciter ses recommandations, un rapport sur les incidences financières qui lui étaient alors connues des recommandations de Kinshasa. Le Comité a cependant décidé de prendre simplement acte du rapport et de le renvoyer au Conseil pour une décision. L'annexe a été révisée dans le souci de la mettre à jour et de faciliter son examen par le Conseil. Comme il est dit à l'alinéa (a) du paragraphe 14 du Chapitre III du Rapport du Rapporteur de la 11^e Session Extraordinaire du Conseil, "le Conseil se propose d'accorder à ce programme une attention particulière lors de sa 28^e Session Ordinaire". La nécessité de renforcer le Département de l'ECOSOC du Secrétariat général étant de tout premier ordre, le Secrétaire Général Administratif souhaite voir le Conseil accorder une attention particulière à la question.

3. Afin de présenter au Conseil une image aussi claire que possible de la situation, le Secrétariat général présente au Conseil deux documents sur les incidences financières des décisions de Kinshasa. Le premier porte sur les incidences financières qui pourraient permettre le renforcement du Département de l'ECOSOC.

4. Le deuxième document couvre toutes les incidences financières nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations de Kinshasa dont le renforcement du Département de l'ECOSOC.

II. RENFORCEMENT DU DEPARTEMENT DE L'ECOSOC

5. Le programme présenté ci-après pour le renforcement du Département de l'ECOSOC du Secrétariat général de l'OUA, conformément à la recommandation de l'alinéa (a) du paragraphe 14 du Chapitre III du Rapport du Rapporteur de la 11^e Session Extraordinaire du Conseil des Ministres, est fondé sur deux éléments :

- a) Les propositions qui avaient été adoptées par les Chefs d'Etat avant la réunion de Kinshasa du Conseil et qui n'attendent que leur mise en oeuvre et,
- b) Les propositions qui émanent directement des recommandations de la réunion de Kinshasa et qui complètent pour ainsi dire les propositions de l'alinéa (a) ci-dessus.

A. Propositions antérieurement adoptées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement

6. Lors de sa 13^e Session tenue en juillet 1976, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement avait autorisé les mesures suivantes destinées au renforcement du Département de l'ECOSOC du Secrétariat général :

- i) Création d'une Section de Recherches et de Statistiques au sein du Département ;
- ii) Création d'une Section de Travail au sein du Département et,
- iii) Création d'un poste de Fonctionnaire chargé des Relations de Travail dans le bureau de Genève de l'OUA.

7. Ces mesures ont été adoptées par la Résolution CM/518 (XXVII) du Conseil des Ministres et entérinées plus tard par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. En ce qui concerne donc ces mesures, le Conseil devra approuver les crédits nécessaires à leur mise en oeuvre. A cet égard, il convient de dire que la mise en oeuvre de ces décisions du Conseil et de la Conférence des Chefs d'Etat est de toute première importance.

B. Propositions émanant directement des Recommandations de la Réunion de Kinshasa du Conseil des Ministres

8. A la lumière de la recommandation de la 11^e Session Extraordinaire du Conseil des Ministres ayant trait au renforcement du Département de l'ECOSOC, le Secrétaire Général Administratif propose que des changements autorisés par le Conseil et la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement soient renforcés par la réorganisation du Département tel qu'il est proposé au Chapitre III ci-dessous.

III. PROGRAMME

9. A la lumière des explications fournies dans les chapitres précédents de l'Annexe au document CM/777 (XXVIII), le Secrétaire Général Administratif recommande au Conseil des Ministres le programme suivant destiné au renforcement du Département de l'ECOSOC du Secrétariat général.

A. Structure

10. Il est proposé que le Département se constitue en Divisions et que chaque Division se constitue à son tour en Sections comme indiqué ci-après :

DIVISION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

a) Chef de Division - Economiste hautement qualifié du grade de P4 - Poste proposé pour 1977/78.

b) Section des Affaires économiques

i) Chef de Section - Economiste P3 - Poste existant ;

ii) Economiste (Industrie) P2 - Le poste de Coordinateur économique existant sera utilisé ;

iii) Economiste (Commerce) P2 - Le poste de Coordinateur économique existant sera utilisé ;

iv) Economiste (Finance, Monnaie et Planification) P2 - Poste proposé pour 1978/79.

c) Section Transport et Communication

i) Chef de Section - Economiste de haut rang ou ingénieur ou administrateur P3 - Poste déjà existant ;

ii) Economiste à P2 - Le poste de Coordinateur existant sera utilisé ;

iii) Ingénieur (Transport) à P2 - Proposé pour 1978/79 et

iv) Ingénieur (Communications) à P2 - Le poste de Coordinateur existant sera utilisé.

d) Section de la Coopération technique

i) Chef de Section - Economiste de haut rang ou administrateur P3 - Poste existant ;

ii) Economiste P2 - Proposé pour 1978/79 et

iii) Administrateur P2 - Le poste de Coordinateur existant sera utilisé.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

- a) Chef de Division - Chercheur en sciences sociales ou administrateur social hautement qualifié P4 - Proposé pour 1977/78.
- b) Section des Affaires sociales
 - i) Chef de Section - Chercheur en sciences sociales ou administrateur social hautement qualifié P3 - Poste existant ;
 - ii) Administrateur des Affaires sociales - Poste existant ;
 - iii) Administrateur des Affaires sociales - Poste existant.
- c) Section Travail et Population (Approuvée aux termes de la Résolution CM/Res.518(XXVII))
 - i) Chef de Section - Economiste du travail ou administrateur du travail hautement qualifié P3 - Proposé pour 1977/78 ;
 - ii) Administrateur du travail P2 - Poste existant et
 - iii) Démographe P2 - Proposé pour 1978/79.

DIVISION DE LA RECHERCHE (Une Section a été approuvée aux termes de la Résolution CM/Res.518(XXVII))

- a) Chef de Division - Economiste/Statisticien ou Econométricien hautement qualifié P4 - Proposé pour 1977/78.
- b) Section de Recherche économique
 - i) Chef de Section - Economiste/Statisticien ou Econométricien hautement qualifié P3 - Proposé pour 1977/78 ;
 - ii) Economiste/Statisticien P2 - Proposé pour 1977/78 et
 - iii) Assistant de recherche économique P1 - Proposé pour 1978/79.
- c) Unité de Recherche sociale
 - i) Chef de l'Unité - Chercheur en sciences sociales hautement qualifié à P2 - Proposé pour 1977/78 et
 - ii) Assistant de recherche sociale P1 - Proposé pour 1978/79.

PROLONGEMENTS DU DEPARTEMENT ECOSOC DANS LES MISSIONS DE L'OUA A
GENEVE ET NEW YORK

a) Genève

- i) Economiste hautement qualifié P3 - Poste existant ;
- ii) Economiste à P2 - Proposé pour 1978/79 et
- iii) Administrateur du travail hautement qualifié P3 - Proposé pour 1977/78 (approuvé par la Résolution CM/Res.518(XXVII)).

b) New York

- i) Economiste hautement qualifié P3 - Poste existant et
- ii) Economiste P2 - Proposé pour 1978/79.

TABLEAU RECAPITULATIF DU PROGRAMME DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL
DU DEPARTEMENT ECOSOC

Effectifs	Postes déjà créés	Postes proposés		Remarques
		1977/78	1978/79	
<u>DEPARTEMENT ECOSOC</u>				
Secrétaire Général Adjoint.....(Pol.)	X			Rempli
Directeur.....(F5)	X			Rempli
<u>1. DIVISION DES AFFAIRES ECONOMIQUES</u>				
a) Chef de Division.....(P4)		X		
<u>b) Section des Affaires économiques</u>				
i) Chef de Section.....(P3)	X			Vacant
ii) Economiste (Industrie).....(F2)	X			Vacant
iii) Economiste (Commerce).....(F2)	X			Rempli
iv) Economiste (Finance, Monnaie et Planification).....(P2)			X	
<u>c) Section Transport et Communication</u>				
i) Chef de Section.....(P3)	X			Rempli
ii) Economiste.....(F2)	X			Rempli
iii) Ingénieur (Transport).....(P2)			X	
iv) Ingénieur (Communications)....(P2)	X			Vacant
<u>d) Section de Coopération technique</u>				
i) Chef de Section.....(P3)	X			Rempli
ii) Economiste.....(F2)			X	
iii) Administrateur.....(P2)	X			Rempli
<u>2. DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES</u>				
a) Chef de Division.....(P4)		X		
<u>b) Section des Affaires sociales</u>				
i) Chef de Section.....(F3)	X			Vacant
ii) Administrateur des Affaires Sociales.....(P2)	X			Rempli
iii) Administrateur des Affaires Sociales.....(P2)	X			Vacant
<u>c) Section Travail et Population</u> (Approuvée aux termes de la Résolution CM/Res.518(XXVII))				
i) Chef de Section.....(F3)		X		
ii) Administrateur du Travail....(P2)	X			Rempli
iii) Démographe.....(P2)			X	
A reporter.....	14	3	4	

Effectifs	Postes déjà créés	Postes proposés		Remarques
		1977/78	1978/79	
Report.....	14	3	4	
3. <u>DIVISION DE LA RECHERCHE</u> (Approuvée comme Section de Recherche par la Résolution CM/Res.518(XXVII))				Déjà approuvée comme indiqué.
a) Chef de Division..... (F4)		X		
b) <u>Section de Recherche économique</u>				
i) Chef de Section..... (P3)		X		
ii) Economiste/Statisticien..... (P2)			X	
iii) Assistant de Recherche économique..... (P1)		X		
c) <u>Unité de Recherche sociale</u>				
i) Chercheur en sciences sociales..... (P2)		X		
ii) Assistant de Recherche sociale..... (P1)			X	
4. <u>PROLONGEMENTS DU DEPARTEMENT ECOSOC DANS LES MISSIONS DE L'OUA A GENEVE ET NEW YORK</u>				
a) <u>Genève</u>				
i) Economiste de haut rang..... (P3)	X			Rempli
ii) Administrateur du Travail hautement qualifié..... (P3) (Approuvé par la Résolution CM/Res.518(XXVII))		X		
iii) Economiste..... (P2)			X	Approuvé comme indiqué
b) <u>New York</u>				
i) Economiste de haut rang..... (I3)	X			Rempli
ii) Economiste..... (P2)			X	
T O T A L X.....	16	8	8	
<u>PERSONNEL AUXILIAIRE DE SECRETARIAT</u>				
Secrétaire privé (du Secrétaire Général adjoint).....	X			Rempli
GS4 (du Directeur).....	X			Rempli
GS3.....	6	2	2	Des 6 postes déjà créés 4 remplis 2 vacants
T O T A L X.....	8	2	2	

Nota Bene

11. Il convient de noter que :
- a) Cette mesure constitue le minimum qui pourrait permettre au Département de fonctionner dans les limites d'efficacité acceptable ;
 - b) L'Organisation n'aura pas à encourir plus que les dépenses régulières supplémentaires pour mettre en oeuvre ce programme. Par des réductions judicieuses, notamment en réduisant les subventions des organisations non-gouvernementales et les crédits destinés aux réceptions officielles, le financement du programme pourrait s'inscrire dans l'augmentation budgétaire annuelle de 10 % autorisée au Secrétariat général ;
 - c) Il est en outre proposé que l'exécution du programme soit échelonnée sur une période de deux exercices financiers afin d'en alléger le financement.

B. Incidences financières du programme de renforcement du Département de l'ECOSOC

12. Ce programme aurait les incidences financières suivantes :

a) 1977/78

i) Salaires

P4	-	\$ EU 12.295 x 3 = 36.885	\$ EU
P3	-	" 9.936 x 3 = 29.808	"
P2	-	" 8.401 x 1 = 8.401	"
P1	-	" 6.864 x 1 = 6.864	"
GS3	-	" 3.762 x 2 = 7.524	" 89.482 \$ EU
Famille..... 10			

ii) Indemnités d'installation.....	20.580	"
iii) Frais de recrutement.....	34.200	"
iv) Indemnités de personnes à charge.....	7.400	"
v) Indemnités de logement.....	35.232	"
vi) Caisse de retraite - 14 %	12.526	"
vii) Système d'assurances - 2,5 %	2.237	"
viii) Prestations médicales - Moyenne.....	820	"
ix) Indemnités de poste - Addis 24 %)	23.999	"
Genève 46 %)		
New York 28 %)		
x) Dévaluation du Dollar - Addis 20,77 %)	19.236	"
Genève 44,82 %)		
xi) Indemnités d'éducation - Addis 400 \$ par enfant)	23.200	"
par an ;		
Genève et New York		
1.500 \$ par enfant par an		

Total..... 268.912 \$ EU

b) 1978/79

i) Salaires

P2	8.401 \$EU x 7	=	58.807 \$ EU	
P1	6.864 " x 1	=	6.864 "	
GS3	3.762 " x 2	=	7.524 "	73.195 \$ EU
Familles.....10				
ii)	Indemnités d'installation.....		20.980	"
iii)	Frais de recrutement.....		34.200	"
iv)	Indemnités de personnes à charge.....		7.400	"
v)	Indemnités de logement.....		27.078	"
vi)	Caisse de retraite - 14%.....		10.248	"
vii)	Système d'assurances - 2,5%.....		1.830	"
viii)	Prestations médicales - Moyenne.....		820	"
ix)	Indemnités de poste - Addis: 24 %)			
	Genève 46 %)		30.863	"
	New York 28 %)			
x)	Dévaluation du dollar - Addis 20,77 %)			
	Genève 44,82 %)		17.047	"
xi)	Indemnités d'éducation - Addis 400\$ par enfant par an)			
	Genève et New York 1.500\$ par)		18.800	"
	enfant par an			
TOTAL.....			242.461 \$ EU	
			=====	

RECAPITULATION

1977/78.....	268.912 \$ EU
1978/79.....	242.461 "
TOTAL.....	511.373 \$ EU
	=====

C. Principes

13. Les propositions pour le renforcement du Département ECOSOC du Secrétariat Général de l'OUA, présentées ci-après conformément au Chapitre III, paragraphe 13(a) du rapport du Rapporteur de la 11^{ème} Session Extraordinaire du Conseil des Ministres, sont fondées sur les principes suivants :

a) Nécessité pour le département d'effectuer de la recherche

Le Département doit dans les meilleurs délais être en mesure d'effectuer de la recherche, non seulement pour mieux connaître les problèmes africains spécifiques, mais aussi pour réduire la dépendance de l'OUA sur certaines institutions spécialisées pour certaines études, et ceci, d'autant plus que les exercices financiers de ces institutions ne correspondent pas toujours à ceux de l'OUA. C'est là une question très importante car à plusieurs reprises, l'OUA n'a pas pu obtenir l'assistance dont elle avait besoin de ces institutions qui plusieurs fois ont invoqué le fait que les pratiques et exercices financiers des Organisations ne correspondent pas pour déclarer qu'il lui était donc impossible d'obtenir les fonds nécessaires pour coopérer avec nous dans un court délai, comme le préconisent généralement les organes politiques de l'OUA. En outre, il est nécessaire que l'OUA prépare un registre d'informations en se fondant sur une recherche qui serait entreprise par l'OUA elle-même, d'autant plus qu'elle est plus sensible aux besoins et intérêts des Etats membres.

b) Nécessité de mettre l'accent sur le développement économique et social

La lutte pour l'émancipation politique de l'Afrique est presque achevée et la lutte pour l'émancipation économique et sociale doit maintenant être au centre des préoccupations de l'OUA. Pour ce faire, le Département ECOSOC doit être bien armé pour être en mesure de coordonner les efforts de développement économique et social des Etats membres de l'OUA.

c) Nécessité d'introduire de nouvelles spécialisations

Pour renforcer le Département, il est nécessaire d'introduire un certain nombre de spécialisations. En d'autres termes, le Département devrait être en mesure de résoudre des problèmes sectoriels de développement. Par conséquent, le programme présenté

ci-après souligne ou cherche à refléter les spécialisations nécessaires. Par exemple, il est nécessaire qu'au moins un fonctionnaire s'occupe des questions d'industrialisation, qu'un autre s'occupe de questions commerciales et un autre de questions financières... etc. afin d'accroître la capacité du département à fournir des services aux Etats membres de l'OUA.

d) La coopération technique en tant qu'élément essentiel du développement économique général

Il est impossible de séparer la coopération technique des efforts de développement économique en général. En fait les principes du développement tels que généralement définis par les économistes ne peuvent être d'intérêt pratique pour les Etats membres que s'ils sont appliqués dans le cadre d'un programme de coopération technique. Par conséquent, dans le programme présenté ci-après nous proposons que le Bureau de Coopération technique qui se trouve actuellement dans le Cabinet du Secrétaire Général Administratif, soit transféré au Département de l'ECOSOC afin de permettre un regroupement de toutes les disciplines relatives aux efforts de l'OUA pour favoriser la coopération entre Etats membres.

e) Reconnaissance des conditions internationales générales dans le domaine économique et social

Etant donné que les économies africaines sont fortement orientées vers l'extérieur, il est important que nous tenions toujours compte de l'environnement économique et social international, quel que soit le travail que nous faisons pour promouvoir le développement de l'Afrique. En d'autres termes, nous devons tenir compte des activités des diverses organisations internationales dans ce domaine. Par conséquent, il est nécessaire que le renforcement du Département ECOSOC prévoie son prolongement hors d'Addis-Abebba afin de permettre une liaison entre l'OUA et les organisations internationales qui s'occupent des domaines économique et social. Le programme présenté ci-dessous contient donc des propositions pour le renforcement des missions de l'OUA à Genève et à New York en particulier.

f) Nécessité de réaliser des économies tout en fournissant des services adéquats

Le programme présenté ci-dessous tient compte de la nécessité d'inscrire les dépenses pour le fonctionnement du département strictement dans les limites des possibilités des Etats membres de l'OUA qui vont le financer. Par

conséquent, le personnel supplémentaire requis est considéré comme étant essentiel. D'autre part, les postes déjà créés doivent être confiés à un personnel qualifié. En mettant ce programme en oeuvre, le Secrétaire Général a donc l'intention de procéder à une réorganisation interne du département permettant une meilleure utilisation du sang nouveau injecté qui constitue la pierre angulaire du programme de renforcement du département ECOSOC.

g) Recrutement à courts termes de spécialistes

Il est nécessaire de mettre ici l'accent sur le fait que le programme proposé vise à assurer au département un personnel minimal pour en accroître l'efficacité. Une augmentation du personnel peut en effet entraîner une plus grande efficacité. Toutefois, cela n'est pas possible du fait des limites financières. Cependant, pour que le programme de coopération entre Etats membres puisse être réalisé, il faut qu'un certain nombre de projets soient élaborés et mis en oeuvre. Avec l'effectif minimal du département ECOSOC, il ne serait pas réaliste d'espérer que le département pourrait à lui seul mettre en oeuvre de tels projets. Par conséquent, l'OUA aura besoin de recourir de temps à autre à des consultants et spécialistes venant de l'extérieur. Le programme proposé ci-après ne fournirait donc au département qu'un personnel minimal pour en assurer l'efficacité.

IV.

SOURCES DE FINANCEMENT

14. Comme nous l'avons déjà dit au paragraphe 11(b) ci-dessus, le programme ne doit entraîner qu'une augmentation régulière des contributions des Etats membres, soit une augmentation annuelle de 10 % du Budget de l'OUA.

15. Ainsi, comme la mise en oeuvre du programme est répartie sur une période de deux exercices financiers par une réduction judicieuse de la somme de 600.000 dollars américains qui est annuellement réservée aux subventions aux organisations africaines non-gouvernementales, et par une petite diminution des indemnités de réception accordées aux cadres supérieurs de l'OUA, les incidences financières annuelles de la mise en oeuvre du programme peuvent facilement s'inscrire dans le cadre du budget de l'OUA.

16. En réduisant notamment les subventions d'environ 200.000 dollars américains ainsi que les indemnités pour frais de réceptions aux cadres supérieurs de l'OUA d'environ 16.000 dollars américains (que représentent les

PREVISION DES INCIDENCES FINANCIERES DES DECISIONS DE LA
11^e SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

DECISIONS A METTRE EN OEUVRE	1977-78 \$EU	1978-79 \$EU	REMARQUES
1. Recherche sur la création d'un marché commun africain (Sec.III, Para.3)	35.000		Services de spécialistes requis. Frais à partager avec la CEA. Chiffre représente la contribution de l'OUA
2. Etude sur la coopération régionale en matière d'énergie (Sec.III, Para.4)		70.000	Services de spécialistes requis. L'OUA aura à assumer tous les frais.
3. Etude sur les matières premières conformément à la décision de la Conférence de Dakar de février 1975 (Sec.III, Para.5)	35.000		Services de spécialistes requis. Frais à partager avec la CEA. Chiffre représente la contribution de l'OUA
4. Mise en oeuvre des décisions de la 4 ^e Conférence des Ministres africains du Commerce - Une Organisation africaine du Commerce (Sec.III, Para.6)	35.000		Services de spécialistes requis. Frais à partager avec la CEA. Chiffre représente la contribution de l'OUA
5. Création d'une Banque de Statistiques (Sec.III, Para.8)		?	Consultations avec la CEA en cours pour déterminer les prévisions.
6. Réactivation de la Commission ECOSOC, Transports et Communications (Sec.III, Para.9)	54.000		Conférence ministérielle de l'OUA
7. Inscription des points sur la Coopération intra-africaine à l'ordre du jour de la Session budgétaire du Conseil des Ministres (Sec.III, Para.10)	16.000	16.000	Frais supplémentaires annuels calculés sur la base de 2 jours supplémentaires pour traite de points ajoutés à l'ordre du jour
8. Mobilisation des ressources pour financer la coopération intra-africaine (Sec.III, Para.11)		?	Consultations avec la CEA en cours pour déterminer les prévisions
9. Mise en oeuvre du programme de la CEA pour la Stratégie du Développement africain (Sec.III, Para.12)		?	Consultations avec la CEA en cours pour déterminer la contribution de l'OUA
10. Institutionnalisation de la Conférence Sectorielle des Ministres africains		81.000	En sus des 108.000 \$EU pour les conférences ministérielles déjà institutionnalisées
11. Renforcement de l'IDEP (Sec.III, Para. 13)		?	Consultations avec la CEA en cours pour déterminer les prévisions
12. Renforcement du Département ECOSOC du Secrétariat général (Sec.III, Para. 14(a))	268.912	242.461	Se référer à la Section III du présent rapport
13. Création au sein du Secrétariat général de l'OUA d'un système de coordination des institutions africaines existantes (Sec.III, Para.14(b))	-	-	Ce point peut être couvert par le point 12 ci-dessus
T O T A U X	443.912	409.461	

VI.

ACTION REQUISE

19.

Le Conseil est invité :

- a) à approuver le programme destiné au renforcement du Département ECOSOC dans son ensemble afin qu'il puisse être immédiatement mis en oeuvre, l'exécution du reste du programme résultant des recommandations de la 11^e Session Extraordinaire du Conseil des Ministres dépendant dans une grande mesure du renforcement du Département et,
- b) à autoriser le Secrétaire Général Administratif de poursuivre ses consultations avec le Secrétaire Exécutif de la CEA, le Président de la Banque Africaine de Développement (BAD) et avec le Directeur de l'Institut de Développement Economique et de Planification (IDEP) aux fins de la coordination de leurs efforts communs et pour décider du moment opportun à la mise en oeuvre du reste du programme résultant des recommandations de Kinshasa du Conseil dans le souci de présenter un programme évalué à la 30^e Session ordinaire du Conseil.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1976-02

Report of the Administrative Secretary-General on the Financial Implications of the Decisions of the 11th Extraordinary Session of the Council of Ministers

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9685>

Downloaded from African Union Common Repository